COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

21.10.93

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: XD/ 9236085 / Dossier pédagogique 878

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : PARTAGE D'EXPERTISES ENTRE EDUCATEURS PROFESSIONNELS DE L'AIDE A LA JEUNESSE

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 983311U35C1

Etablissement : INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
AV. REINE ASTRID,22
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

878

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis -DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

O Provincial et communal

et se rapporte à l'établissement suivant :

**PROVINCE DE NAMUR**
INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL
DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
Avenue Reine Astrid, 22
5000 NAMUR
N° de matricule 9.236.085
081/ 22.91.75

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 98331 1 U35 C2

**PARTAGE D'EXPERTISES ENTRE EDUCATEURS PROFESSIONNELS DE L'AIDE A LA JEUNESSE.**

3. Finalités de l'U.F. :
Repris en annexe n° ..1.. de ..2.. pages

4. Connaissances préalables requises :
Repris en annexe n° ..2.. de ..1.. page

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement supérieur de type court catégorie : social.

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
Repris en annexe n° ..3.. de ..0.. page

7. Programme du(des) cours :
Repris en annexe n° ..4.. de ..2.. pages

8. Fixation des capacités terminales
Repris en annexe n° ..5.. de .. 1.. page.

9. Profil du(des) chargé(s) de l'encadrement
Repris en annexe ..6.. de ..1.. page.

10. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Nombre total de périodes |
|---|---|---|
| 1. Le processus de changement dans une organisation | C.T. | 14 |
| 2. L'éducateur autonome et partenaire de la structure | C.T. | 14 |
| 3. L'action sur le quotidien et ses paradoxes | C.T. | 14 |
| 4. Evaluation collective de l'appropriation des nouveaux outils et des expérimentations sur le lieu de travail | C.T. | 8 |

2) Part d'autonomie

Total des périodes .....50.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : 25-8-93 ..... Transmis par le réseau le : .....

Signature du :
Chef d'établissement
Représentant du P.O. subventionné
Décision de la Députation permanente du : 9-11-92

---

12. Observations du Service d'Inspection (~~annexe éventuelle~~)
avis favorable à condition de tenir compte de l'annexe

Date :..... Signature :

---

13. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~
Motivation de la décision :

Date : ...12 OCT. 1993... Signature : ...

J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR PEDAGOGIQUE

OBSERVATIONS RENCONTREES

PROVINCE DE NAMUR
**ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE**

Nos réf. AEC/MH.

Namur, le 9 novembre 1992.

Madame QUITIS
Directrice de l'I.S.P.F.S.E.
Avenue Reine Astrid, 22

5000 NAMUR.

OBJET : Unité de formation de régime 1.
Accord d'introduction de dossier auprès du Ministère.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 5 novembre courant, la Députation permanente a marqué son accord quant à l'introduction du dossier de l'unité de formation intitulée "Partage d'expertise entre éducateurs professionnels des institutions et services du secteur d'Aide à la Jeunesse", 50 périodes, niveau ESS.PS.TC.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

AU NOM DE LA DEPUTATION PERMANENTE :
Le Greffier provincial,

Ph. HUGé.

DÉPUTATION PERMANENTE
L'UNION FAIT LA FORCE
NAMUR

**Adresse :** Avenue Reine Astrid, 22 - 5000 NAMUR - ☎ 081/22.91.75

Annexe 1 : Finalités de l'U.F.

Finalité générale.

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

* * *

Quelque soit la population prise en charge, on peut constater que l'éducateur est souvent vécu, et se vit aussi parfois, comme un exécutant de consignes éducatives établies par des équipes de psychologues, pédagogues, assistants sociaux, rééducateurs du langage, de la psychomotricité, ...
Nous ne comptons pas polémiquer sur les raisons de cette lecture : quotidienneté et durée de la présence de l'éducateur, responsabilité des tâches matérielles, ...?

L'objectif ~~des formations courtes~~ de l'unité de formation "Partage d'expertises entre éducateurs professionnels" est de :

1° Rendre les éducateurs capables de prendre conscience que les professionnels de l'éducation qu'ils sont, peuvent dépasser le rôle d'exécutant qui leur est le plus souvent confié en créant des outils spécifiques à leur profession, et ce, à travers les missions qui leur sont traditionnellement confiées.(nursing, traitement, socialisation, administration, ...)

2° Rendre les éducateurs capables de comprendre comment des outils particuliers se sont construits.
- de communiquer le savoir spécifique à leur profession,
- de partager le chemin parcouru entre la formation de base et l'organisation d'une pratique créatrice.

3° Rendre les éducateurs capables au départ de la communication d'expérience particulière de créer et d'utiliser des outils visant au changement.

4° Permettre le partage entre des éducateurs ayant créé une pratique spécifique adaptée à leur terrain de travail et des éducateurs confrontés professionnellement à la même problématique.

* * *

L'objectif des formations courtes est donc le partage, la communication de savoir, d'expertise, d'apprentissage effectués par des éducateurs dans leur secteur de travail à d'autres éducateurs désireux de trouver des expertises spécifiques à la profession.

l'unité de formation
Pour ~~la formation courte~~ centrée sur l'aide à la jeunesse, les champs de recherche et d'échange seront :

a) le processus de changement dans une organisation
b) l'éducateur autonome et partenaire de la structure
c) l'action sur le quotidien et ses paradoxes

Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative, il est parfaitement envisageable de créer une deuxième formation courte "Partage d'expertises entre éducateurs professionnels de l'aide à la jeunesse" en utilisant et en présentant d'autres outils spécifiques mis au point par d'autres travailleurs du même secteur.

Annexe 2 : Connaissances préalables requises.

- Posséder au moins les capacités permettant l'accès à la classe II du personnel éducateur subventionné par l'Aide à la Jeunesse, c'est-à-dire, être porteur au moins d'un titre du niveau de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir bénéficié d'une reconnaissance d'ancienneté.

et

- travailler en tant qu'éducateur dans le secteur de l'aide à la jeunesse

Annexe 3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Aucune recommandation.

Annexe 4 : Programme de cours.

1. Rendre l'étudiant capable d'agir sur le processus de changement dans son organisation.

- Exposé d'un modèle

    * définition des termes
    * typologie des missions de l'éducateur
    * modèle cognitif/prévisionnel/décisionnel/normatif.
    * Comparaison entre le projet en cours et le projet à réaliser

- Développement d'une expérience
- Recherche de processus à mettre en oeuvre dans les organisations spécifiques des participants

2. Rendre l'étudiant autonome et capable d'agir sur la structure.

- Les définitions des concepts de :

    * professionnalisation
    * semi professionnalité
    * système de gestion interactif

- Développement d'une expérience de concrétisation sur les plans

    * de la gestion administrative
    * de la gestion financière
    * de la gestion des ressources humaines

- Recherche de stratégies à travers les réalités quotidiennes telles que :

    * le règlement d'ordre intérieur
    * les relations à l'environnement
    * les répartitions des rôles
    * ...

* * *

3. Rendre l'étudiant capable d'action sur le quotidien et ses paradoxes.

- Par l'inventaire des paradoxes présents dans l'équipe éducative et le groupe d'enfant dans l'institution

  * la stabilité/l'instabilité
  * la sécurité/l'insécurité
  * l'avant/l'après
  * le verbal/le non verbal
  * le banal/le singulier
  * l'urgence/la non urgence
  * l'état normal/l'état de crise

- En travaillant avec le paradoxe ?

  * le recul de l'humour
  * savoir "s'asseoir en travaillant", en analysant des situations concrètes.

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales.

- Pour atteindre le seuil de réussite, les candidats doivent prouv er qu'ils ont pris conscience de l'ensemble des capacités définies comme capacités terminales

- Ils seront capable :

* de comprendre les mécanismes et les stratégies de changement organisationnel

* d'établir un projet de changement organisationnel

* de comprendre et d'intégrer les caractéristiques de l'éducateur professionnel

* d'agir dans les domaines administratifs, financiers et humains comme un acteur autonome partenaire de la structure
* d'utiliser les réalités quotidiennes dans une perspective d'ouverture dynamique

* de repérer les paradoxes du travail éducatif et des situations éducatives à travers le quotidien

* d'utiliser ces paradoxes à l'aide de différents outils relationnels

* d'analyser des situations dans lesquelles il a utilisé le paradoxe

Annexe 6 : Profil des chargés de cours.

Experts: Travailleur du secteur concerné avec trois années d'experience professionnelle.

IANNEXE;
*PARTAGE D'EXPERTISE ENTRE EDUCATEURS PROFESSIONNELS DE L'AIDE A LA JEUNESSE*
Institut Supérieur Provincial de Formation Socio-Educative
Avenue Reine Astrid ,22
5000 NAMUR
dossier n° 878
Code:98 3[illegible] 11 U 35 C1

## Annexe 1:

Il convient de modifier l'expression "formations courtes" en "**unités de formation**"

## Annexe 6.

Comme il s'agit d'experts, il convient d'en préciser le profil, les qualifications.

Louise Gotovitch